



Avis du Comité des Parties prenantes (CPP)

Valobat

Filière REP

Articles de bricolage et de jardin (ABJ)

du 30 septembre 2025

Lors de sa séance du **30 septembre 2025**, le Comité des Parties Prenantes (ci-après le « Comité ») de la société Valobat, créé sur la filière à responsabilité élargie du producteur (ci-après « REP ») des articles de bricolage et de jardin (ci-après « ABJ ») s'est réuni afin de donner son avis sur la proposition de barème 2026 des éco-contributions et des éco-modulations associées, conformément à l'article 541-10-2 du Code de l'environnement.

Le Comité a émis un avis favorable à la majorité des voix exprimées (4 pour, 1 contre, 0 abstention) à ce projet de barème.

Les évolutions tarifaires entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.